

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****7ÈME Réunion de 2015****Séance du 30 novembre 2015****CD20151130_23
id. 2128**

L'an deux mille quinze le trente novembre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
PORTAGE DE REPAS À DOMICILE
EHPAD DE BEAUMONT DE LOMAGNE**

L'EHPAD public de Beaumont de Lomagne souhaite acquérir deux nouveaux véhicules réfrigérés pour assurer le portage de repas à domicile, en vue de répondre à une augmentation de la demande et à un élargissement de la zone de desserte sur la Lomagne.

Le service de portage de repas à domicile, jusqu'alors géré par l'Association en Faveur du 3e âge de Beaumont de Lomagne, a été repris le 1er mars 2014 par l'EHPAD public de Beaumont de Lomagne.

Monsieur le Directeur de l'EHPAD de Beaumont de Lomagne sollicite une subvention départementale pour la réalisation de ce projet.

Le coût de cette opération s'établit à 51 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

- Subvention Conseil Départemental	15 300,00 €
- Subvention Instance de Coordination Gérontologique.....	10000,00€ (sollicité)
- Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.....	15 000,00 € (acquis)
- Autofinancement.....	<u>10 700,00 €</u>
Total.....	51 000,00 €

Le Conseil Départemental est déjà intervenu sur des dossiers similaires s'inscrivant dans le cadre de politiques territoriales "Contrat de Terroir" et "Contrat de Pays" ; de plus, ce projet répond à un objectif du "Contrat Local de Santé de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise" visant à préserver l'autonomie des personnes âgées, signé le 15 octobre 2014 par Monsieur le Maire de Beaumont de Lomagne, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, Monsieur le Président du Conseil Général et Madame la Directrice Générale de l'A.R.S..

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Se prononce favorablement sur le principe de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'EHPAD de Beaumont-de-Lomagne ;
- Décide de retenir un niveau de subvention à hauteur de 12 750 €, correspondant à 25 % du coût de l'opération, conformément au niveau moyen de participation du département sur ce type de dossier ;
- Inscrit les crédits correspondants imputés à l'article 204141 sous fonction 53 du budget départemental.

Pour 29 voix

Contre /

Abstention 1

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC